

MAZARS

**CNPA - Conseil National des Professions
de l'Automobile**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE
VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

CNPA - Conseil National des Professions de l'Automobile

Siège social : 50 rue Rouget de Lisle - 92150 Suresnes
Syndicat professionnel régi par les
Dispositions L.2131-1 et suivants du code du travail

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CNPA - Conseil National des Professions de l'Automobile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 7 juillet 2020 puis par le conseil de surveillance le 8 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier National et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire puis par le Conseil de Surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**CNPA - CONSEIL
NATIONAL DES
PROFESSIONS
DE
L'AUTOMOBILE**

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 10 juillet 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



CYRILLE BROUARD



AURELIE JOUBIN

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	30 490	30 490		
Concessions, brevets et droits similaires	735 916	653 715	82 201	140 185
Fonds commercial				
Autres	3 577	3 577		
Immobilisations en cours				
Avances				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	41 372		41 372	41 372
Constructions	1 184 338	674 788	509 551	603 995
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 357	10 357		
Autres	3 077 645	2 670 873	406 772	439 653
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (1)</i>				
Participations	7 204 682	10 000	7 194 682	7 180 275
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	11 431 807		11 431 807	231 233
Prêts	588 275		588 275	559 402
Autres	28 671		28 671	26 671
TOTAL I	24 337 129	4 053 799	20 283 330	9 222 786
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	26 826		26 826	30 564
Avances et acomptes versés sur commande	139 633		139 633	141 645
<i>Créances (2)</i>				
Usagers et comptes rattachés	422 731	17 883	404 848	595 107
Autres	1 101 265	139 086	962 179	1 633 869
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 621 812		2 621 812	3 861 205
<i>Instruments de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	3 504 367		3 504 367	13 268 349
<i>Charges constatées d'avance (2)</i>	172 780		172 780	167 832
TOTAL III	7 989 414	156 969	7 832 445	19 698 570
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV				
Primes de remboursement des emprunts V				
Ecarts de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	32 326 543	4 210 768	28 115 775	28 921 356
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
Engagements reçus :				
- Legs nets à réaliser :				
- Acceptés par les organes statutairement compétents				
- Autorisés par l'organisme de tutelle				
- Dons en nature restant à vendre				
- Avals, cautions et garanties reçus				
- Créances escomptées non échues				
- Pour utilisation en crédit-bail mobilier				
- Pour utilisation en crédit-bail immobilier				
- Autres				

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/01/2019	
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 774 595	19 774 595
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 672 019	1 672 019
Report à nouveau	2 207 187	3 006 275
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-298 106	-799 088
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports	648 584	648 584
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL I	24 004 279	24 302 385
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour :		
- Risques	79 376	292 513
- Charges		
Fonds dédiés sur :		
- Subventions de fonctionnement		
- Autres ressources	628 656	568 156
TOTAL III	708 032	860 669
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit (2)	31 357	25 897
- Financières diverses	2 305	2 305
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 227 309	1 528 409
- Fiscales et sociales	1 963 168	1 905 340
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	60 274	105 935
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	119 052	190 417
TOTAL IV	3 403 465	3 758 303
Ecart de conversion passif	V	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 115 775	28 921 356
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
Engagements donnés :		
- Avals, cautions et garanties données		
- Effets circulants sous l'endos de l'organisme		
- Redevances crédit-bail mobilier restant à courir		
- Redevances crédit-bail immobilier restant à courir		
- Autres engagements donnés		

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises	78 779		78 779	85 722
Production vendue :				
- Biens				
- Services	2 055 098	488 203	2 543 301	2 579 357
Chiffre d'affaires Net	2 133 877	488 203	2 622 080	2 665 079
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 194 163	3 631 124
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			335 162	76 537
Cotisations			11 751 531	11 225 337
Autres produits (hors cotisations)			27 483	46 565
		TOTAL I	18 930 420	17 644 642
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			39 976	63 063
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			148 630	122 433
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			3 738	-6 818
Autres achats et charges externes			8 321 646	7 459 373
Impôts, taxes et versements assimilés			899 915	933 320
Salaires et traitements			6 488 918	6 559 740
Charges sociales			2 975 852	3 265 097
Dotations aux :				
- Amortissements sur immobilisations			285 195	310 655
- Dépréciations des immobilisations				
- Dépréciations de l'actif circulant			143 891	46 544
- Provisions			71 576	
Autres charges			145	139
		TOTAL II	19 379 482	18 753 547
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-449 063	-1 108 905
Excédent ou déficit transféré		III		
Déficit ou excédent transféré		IV		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			313 044	535 659
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			158 506	162 541
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 787	119 570
		TOTAL V	476 336	817 771
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et dépréciations				
Intérêts et charges assimilées			120 470	73 147
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			10 396	
		TOTAL VI	130 866	73 147
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	345 469	744 624
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	-103 593	-364 282

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	12 603	60 877
Sur opérations en capital	178 679	417 118
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 628	
TOTAL VII	194 910	477 995
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	81 141	259 789
Sur opérations en capital	78 263	605 811
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		60 000
TOTAL VIII	159 404	925 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	35 506	-447 605
Impôts sur les bénéfices IX	169 519	117 122
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs X	59 500	228 020
Engagements à réaliser sur ressources affectées XI	120 000	98 100
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	19 661 165	19 168 429
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	19 959 271	19 967 516
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)	-298 106	-799 088

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		

CHARGES	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Sommaire

1.	Généralités	3
1.1.	Organisation du CNPA.....	3
1.2.	Événements significatifs de l'exercice	3
1.3.	Événements postérieurs à la clôture	4
1.4.	Variation du périmètre d'intégration	4
2.	Principes – Règles et méthodes comptables.....	4
3.	Notes sur le bilan.....	6
3.1.	État des immobilisations.....	6
3.2.	États des amortissements et dépréciations.....	8
3.3.	État des échéances des créances.....	10
3.4.	Détail des produits à recevoir	11
3.5.	Placements financiers.....	11
3.6.	Comptes de régularisation.....	11
3.7.	Fonds propres	12
3.8.	Provisions pour risques & charges.....	12
3.9	Fonds Dédiés	13
3.10	État des échéances des dettes.....	14
3.11	État des charges à payer	15
4	Notes sur le compte de résultat	16
4.10	Produits d'exploitation	16
4.11	Transferts de charges.....	16
4.12	Résultat financier	16
4.13	Résultat exceptionnel	17
4.14	Impôts sur les sociétés.....	17
5	Autres informations.....	17
5.10	Participations	17
5.11	Engagements hors bilan.....	18
5.12	Effectif	18
5.13	Honoraires du commissaire aux comptes (selon décret N° 1487 du 30 décembre 2008)	18

5.14	Information sur les Dirigeants	19
6	Informations spécifiques à l'activité de syndicat	19
6.10	Ressources	19
6.11	Contributions publiques de financement	20
6.12	Actions de solidarité	20
6.13	Contributions en nature.....	20
7	Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble.....	20

1. Généralités

Les informations qui suivent constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le total du bilan est de 28 115 775 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de (298 106 euros).

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

1.1. Organisation du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile est un Syndicat Professionnel représentant les principaux métiers du Secteur de l'Automobile.

Au sein d'une même entité juridique, ce syndicat professionnel comprend une structure Nationale, un secteur marchand et des structures régionales.

Les comptes annuels présentés regroupent les comptes de ces différentes structures.

1.2. Événements significatifs de l'exercice

Le déficit d'exploitation s'est réduit de l'ordre de - 659 K€ représentant -60% entre les deux exercices. Ainsi le résultat d'exploitation est passé de - 449 K€ au 31 décembre 2019 contre - 1 108 K€ au 31 décembre 2018,

Cette amélioration s'explique essentiellement par l'augmentation des produits d'exploitation de l'ordre de +1 285 K€ (+7%) liée à la croissance des cotisations et des sommes perçues au titre du CESA et à une maîtrise de nos dépenses en augmentation de + 626 K€ (+3%).

1.3. Événements postérieurs à la clôture

Dans le contexte d'épidémie du virus Covid-19 le CNPA s'est organisé avec la mise en place d'un plan de continuité d'activité. Le CNPA, démontre la résilience de son organisation par le déploiement du télétravail. La mobilisation est donc totale pour assurer avec le maximum d'efficacité possible la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses adhérents et de ses partenaires, tout en maintenant son activité.

Le CNPA ne dispose néanmoins pas à ce stade, d'estimations sur l'impact potentiel de l'épidémie du virus Covid-19 sur son activité mais il s'attend évidemment à être impacté sur l'exercice à venir, directement sur son activité ou indirectement du fait des conséquences de la crise sanitaire sur l'économie de la branche automobile.

La trésorerie et les placements à court, moyen et long terme du CNPA qui s'élevait à 17 325K€ au 31 décembre 2019 n'enregistrent pas de perte en capital au 31 Mai 2020.

1.4. Variation du périmètre d'intégration

Les présents comptes annuels sont établis selon le même périmètre qu'en 2018. Ils sont constitués du combiné des comptabilités siège, territoires et DDP.

2. Principes – Règles et méthodes comptables

Le CNPA, en sa qualité de syndicat professionnel visé à l'article L.2132-2 du Code du travail, est tenu d'établir des comptes annuels selon les dispositions prévues par l'article L.2135-1 du Code du travail.

Les comptes ont été arrêtés en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, le règlement CRC 2009-10 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, ainsi que ses adaptations aux syndicats conformément au règlement n°99-01.

En fin d'exercice, les comptes réciproques entre les différentes structures internes du CNPA sont éliminés.

Les comptes du CNPA sont établis dans le respect des principes de prudence, d'indépendance et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode du fait générateur pour l'enregistrement des cotisations est constituée par l'encaissement effectif de la cotisation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation prévues suivantes :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels : 1 à 10 ans.

Immobilisations corporelles :

Constructions : 20 à 57 ans

Agencements installations : 3 à 10 ans.

Mobilier et matériel de bureau : 3 à 10 ans.

Matériel informatique : 3 à 5 ans.

Matériel de transport : 5 ans.

3. Notes sur le bilan

3.1. État des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	30 490		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	739 493		
TOTAL	769 982		
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrains	41 372		
Constructions sur sol propre	1 255 286		
Constructions sur sol d'autrui	0		
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	102 091		
Installations techniques, matériel et outillages ind.	10 357		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	586 737		
Mat. de transport	546 793		140062,7
Mat. de bureau et info., mobilier	1 844 040		39575,4
Emballages récupérables et divers	4 986		
Immobilisations corporelles en cours			
TOTAL	4 391 662	-	179 638
<i>Immobilisations financières</i>			
Participations évaluées par mise en équivalence	0		
Autres participations	7 190 274		14 408
Autres titres immobilisés	231 233		11 200 573
Prêts et autres immobilisations financières	586 073		30 349
TOTAL	8 007 580	0	11 245 330
	13 169 224	0	11 424 968

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession	
Frais d'établissement et de développement			30 490
Autres postes d'immobilisations incorporelles			739 493
TOTAL			769 983
Terrains			41 372
Constructions sur sol propre		173 038	1 082 248
Constructions sur sol d'autrui			0
Inst. gales., agencts. et aménagt. const			102 091
Installations techniques, matériel et outillages ind.			10 357
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			586 737
Mat. de transport		83 058	603 797
Mat. de bureau et info., mobilier		1 491	1 882 124
Emballages récupérables et divers			4 986
Immobilisations corporelles en cours			0
Avances et acomptes			
TOTAL	-	257 587	4 313 713
Participations évaluées par mise en équivalence			0
Autres participations			7 204 682
Autres titres immobilisés			11 431 806
Prêts et autres immobilisations financières			616 422
TOTAL		0	19 252 910
TOTAL GENERAL	-	257 587	24 336 606

3.2. États des amortissements et dépréciations

Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Reclassement	Montant en fin d'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'étab. et développement	30 490				30 490
Autres postes d'immo. incorp.	599 308	57 984			657 292
TOTAL	629 798	57 984	0	0	687 782
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions sur sol propre	653 355	32 864	112 747		573 472
Constructions sur sol d'autrui	0		0		0
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	100 025	1 286			101 312
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	10 356	0			10 356
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	458 516	27 601			486 116
Matériel de transport	425 292	61 908	65 086		422 113
Mat. de bureau et informatique, mobilier	1 654 134	104 567	1 043		1 757 658
Emballages récup. et divers	4 986				4 986
TOTAL	3 306 664	228 226	178 877	0	3 356 013
TOTAL GENERAL	3 936 461	286 210	178 877	0	4 043 795

Etat des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<i>Dépréciations</i>				
Immobilisations financières	10 000			10 000
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	13 301	4582		17 883
Autres provisions pour dépréciation	40 144	139086	40144	139 086
TOTAL	63 445	143 668	40 144	166 969
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		143 668	40 144	
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>				
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>				

3.3. État des échéances des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	47 847		47 847
Prêts (1) (2)	588 275		588 275
Autres immobilisations financières	28 671		28 671
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	21 459	21 459	
Autres créances clients	401 271	401 271	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 147	9 147	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	557	557	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	80 223	80 223	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	12 568	12 568	
Débiteurs divers	998 770	998 770	
Charges constatées d'avance	172 780	172 780	
TOTAL	2 361 568	1 696 775	664 793
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

3.4. Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut au 31.12.2019
DIVIDENDE SCI AUTO 2019	235 000
AGFPN 4T2019	61 120
RETROCESSION DROIT ENTREE	19 817
COMPLEMENT CESA IRP	226 493
ANFA REMBOURSEMENT FORMATION	3 766
AIDE A L'EMBAUCHE	19 984
MEDEF ATM 2019	50 000
DRFIP	114 512
ADEME 2019	24 000
REMBOURSEMENT DIVERS	397
Liquidation SCI PDL	220 344
TOTAL	975 433

3.5. Placements financiers

Ce poste comprend les placements effectués tant par le Siège que par les Secteurs sous forme d'OPCVM monétaires et actions, actions, parts de SCPI, et contrats de capitalisations. Ces derniers placements, à long terme, sont classés en immobilisations financières.

Ces valeurs sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La méthode de valorisation retenue est celle du Premier Entré – Premier Sorti.

	Au 31.12.2019	
	Valeur brute	+/- value latente
Assimilé actions	553 853	18 312
Assimilé Obligations	137 273	16 054
Contrat de capitalisation	11 222 633	
SCPI	1 909 341	133 344
Total	13 823 102	167 711

3.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 173 K€ au 31/12/19, contre 167 K€ l'exercice passé.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 119 K€ au 31/12/19, contre 190 K€ l'exercice passé.

3.7. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres :

	31/12/2018	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/2019
Fonds Associatifs	19 774 595		0	0	19 774 595
Boni / Prime de fusion	648 584	0	0		648 584
Réserves	1 672 020	0	0		1 672 020
Report à Nouveau	3 006 275	-799 088			2 207 187
Résultat de l'exercice	-799 088	799 088	-298 106	0	-298 106
Situation nette	24 302 386	0	-298 106	0	24 004 280

3.8. Provisions pour risques & charges

	Solde au 31.12.2018	Augmentation	Diminution	Reclassement de compte à compte	Solde au 31.12.2019
Provisions pour risques & charges	292 513	71 576	284 713		79 376
TOTAL	292 513	71 576	284 713		79 376

3.9 Fonds Dédiés

Les Fonds Dédiés sont constitués des fonds de secours. Le CNPA a constitué par le biais des cotisations versées un Fonds de secours ayant pour objet de traduire la solidarité de la Profession avec l'entreprise adhérente confrontée à une situation exceptionnelle (sinistre, incendie...). Le Conseil des Sages gère le Fonds de secours dans le respect des Statuts.

	Solde au 31.12.2018	Augmentation/ Engagements à réaliser	Diminution/Reports des ressources non utilisées sur ex. anté.	Solde au 31.12.2019
Fonds de Secours	568 155	120 000	59 500	628 655
TOTAL	568 155	120 000	228 020	628 655

3.10 État des échéances des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	11 409	11 409	-	
- à plus d'1 an à l'origine	19 948	19 948	-	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	2 305	2 305	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 227 309	1 227 309	-	
Personnel et comptes rattachés	869 635	869 635	-	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	888 539	888 539	-	
Impôts sur les bénéfices	128 441	128 441	-	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 465	17 465	-	
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	59 088	59 088	-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	60 274	60 274	-	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	119 052	119 052	-	
TOTAL	3 403 465	3 403 465	0	
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

3.11 État des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115	141
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	515 960	368 727
Dettes fiscales et sociales	1 247 303	1 211 372
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 338	75 539
TOTAL	1 787 716	1 655 779

4 Notes sur le compte de résultat

4.10 Produits d'exploitation

	Montant brut au 31.12.2019	Montant brut au 31.12.2018
Cotisations	11 751 531	11 225 337
Prestations et activités annexes	2 622 080	2 665 079
Produits de gestion courante	27 483	46 565
TOTAL	14 401 094	13 936 981

	Montant brut au 31.12.2019	Montant brut au 31.12.2018
Paritarisme	3 992 938	3 367 319
Subventions publiques	201 224	263 805
TOTAL	4 194 162	3 631 124

4.11 Transferts de charges

L'ensemble des transferts de charges comptabilisés au 31/12/2019 pour un montant global de 13 K€ concerne uniquement des transferts de charges d'exploitation.

4.12 Résultat financier

Le résultat financier du CNPA s'élève à 345 K€ au 31 décembre 2019. Il est principalement composé des dividendes reçus de la SCI Maison de l'Automobile pour un montant de 235 K€, des intérêts des contrats de capitalisation 158 K€ et les dividendes de sa filiale Calix pour 71 K€. En parallèle, les charges financières se sont élevées à 130 K€ principalement composées des droits de souscription (115 K€).

A noter que le dividende reçu de la SCI MA permet de couvrir une partie du loyer payé par le CNPA à la SCI Maison de l'Automobile au titre de locataire des locaux de Suresnes pour un montant annuel de 516 K€.

4.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel du CNPA s'élève à 35 K€ au 31 décembre 2019.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 195 K€ dont principalement, 139 K€ pour la cession de la maison du Loiret dans la région centre.

4.14 Impôts sur les sociétés

Le CNPA comporte d'une part un secteur d'activité distincte fiscalisée et d'autre part paie de l'impôt sur ses revenus financiers pour la partie non fiscalisée.

L'impôt comptabilisé au titre de 2019 s'élève à 170 K€.

5 Autres informations

5.10 Participations

Une provision est constituée lorsque la quote-part de capitaux propres détenue est inférieure à la valeur brute des titres.

	% de détention	Valeur brute	Provision	Valeur nette
SCI MAISON DE L'AUTOMOBILE	99.9 %	6 936 415	-	6 936 415
CALIX	51.0 %	130 520	-	130 520
SCI C.A. 74	100%	76 904	-	76 904
SCI Commerce VOSGIEN	11.40%	37 847	-	37 847
SCI Château Pigeon	25.8%	33 955	-	33 955
DIVERS		24 161	-	24 161
<i>TOTAL</i>		7 239 802	-	7 239 802

5.11 Engagements hors bilan

Les engagements de retraite sont externalisés auprès de l'IPSA. L'engagement au 31 décembre 2018 est totalement couvert.

Le CNPA a constitué deux engagements de caution pour le compte de SCI MAISON DE L'AUTOMOBILE. Une caution à la BNP en date du 14 décembre 2016 pour un montant de 3 300 000 euros jusqu'au 15 décembre 2028 et une autre caution au CIC en date du 12 juillet 2017 pour un montant de 1 550 000 euros jusqu'au 5 juillet 2032.

Compte tenu du système d'information comptable existant au niveau des secteurs, l'information détaillée des engagements hors bilan des secteurs n'est pas disponible.

5.12 Effectif

Effectif	Au 31.12.2019
Cadres	81
ETAM	16
Employés	44
TOTAL	141

5.13 Honoraires du commissaire aux comptes (selon décret N° 1487 du 30 décembre 2008)

Cabinet MAZARS

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes est de 45 000 euros TTC.

5.14 Information sur les Dirigeants

Selon les dispositions prévues dans les Statuts, le montant du salaire chargé versé au Président National, Monsieur Francis Bartholomé, s'élève à 52 568 euros et ses avantages en nature sont constitués d'un logement et d'une voiture de fonction.

6 Informations spécifiques à l'activité de syndicat

6.10 Ressources

Le décret du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, la certification et la publicité des comptes des organisations syndicales, prévoit que les organisations syndicales dont le montant des ressources annuelles est supérieur à 230.000€ sont tenues de nommer un commissaire aux comptes. « Sont pris en compte pour le calcul des ressources [...] le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduite de ce dernier, le montant des cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions, ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du Code du travail. »

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	11 751 531
- Reversements de cotisations *	-545 678
+ Subventions reçues	4 194 162
+ Autres produits d'exploitation perçus	2 649 563
+ Produits financiers perçus	476 335
Total des ressources =	18 525 913

* Liste des reversements de cotisations en 2019

Organismes	Montant
MEDEF	147 953,60
CNAMS	26 949,00
CPME	145 618,60
EGARA	6 000,00
UPE	6 692,00
CECRA	82 774,00
URF	34 200,00
FNLV	23 200,00
CLUBGENE	17 000,00
EFA	10 500,00
DIVERS	44 791,50
Total des versements de cotisations	545 678,70

6.11 Contributions publiques de financement

Néant.

6.12 Actions de solidarité

Néant.

6.13 Contributions en nature

Néant.

7 Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

L'article L 2135-2 du Code de travail précise que « les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, sans entretenir avec elle de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus, dans des conditions déterminées par décret pris après avis du Conseil national de la comptabilité :

- a) Soit d'établir des comptes consolidés (méthode A) ;
- b) Soit de fournir en annexe à leur propre compte les comptes de ces personnes morales (méthode B), ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal. »

En application de ces dispositions, le CNPA a décidé d'appliquer la méthode B et a défini le périmètre d'ensemble en procédant de la manière suivante :

- Recensement des personnes morales contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce avec l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des secteurs du CNPA,
- Qualification de la nature du lien de contrôle (contrôle exclusif, influence notable, contrôle conjoint), notamment à travers l'examen des statuts des entités concernées,
- Identification le cas échéant des commissaires aux comptes en charge du contrôle légal,
- Obtention du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes et des états financiers, de manière à pouvoir les joindre à notre annexe sur les comptes agrégés du CNPA clos le 31 décembre 2018.

Les organismes paritaires (organismes dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés), ne sont pas par définition contrôlés par une seule organisation syndicale. Ils n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du CNPA ainsi défini.

Toutefois conformément à l'avis n°2009-08 du Conseil national de la Comptabilité, nous indiquons en annexe la liste des organismes paritaires auxquels nous participons, à savoir :

- IRP AUTO,
- ANFA,
- GNFA,
- GARAC.

Le périmètre d'ensemble ainsi défini au 31 décembre 2019 est le suivant :

Secteur concerné	Entité juridique	Forme de contrôle	Commissaire aux comptes titulaire	Résultat Net	Situation Nette
74	SCI CA 74	Contrôle exclusif	KPMG SA	-6 158	29 092
88	SCI Commerce VOSGIEN	Contrôle exclusif	-	-.....
Siège	AFORPA	Contrôle exclusif	Auditeurs Associés Franciliens	0	13 280 695
Siège	CALIX	Contrôle exclusif	Mazars	16 767	499 792
Siège	SCI Maison de l'automobile	Contrôle exclusif	AECD	335 412	8 594 423